

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° DELIB_2023_02

L'an deux mil vingt-trois, le 27 février, le Conseil Municipal de la commune de Montélier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. VALLON Bernard.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 février 2023

Présents : MM. VALLON, VARACCA, GREGOIRE, JULIEN, AUBERT, GUILHOT, BRUNET, CALLEJA, VIOSSAT, MMes, GLAZKOFF, BLANC Françoise, RACHON, PERROT, MAIRE, TANIOS, NAZZI, ORAND, LAURENCO

Excusés ayant donné pouvoir : M. HERVIOU (Pouvoir à VALLON Bernard), Mme RIVATON (Pouvoir à MAIRE Christine), PACHOUD (Pouvoir à ORAND Séverine)

Excusés : MM. BOINOT, DELOLY, LAURENT, ESTEVES, Mmes BLANC Christine, COUTURIER

Secrétaire de séance : Mme Magali LAURENCO

Objet : Subvention exceptionnelle à l'association Art et Culture

Domaine d'intervention : 7.5 - Finances locales - Subventions

La commune de Montélier a confié depuis 2021 l'organisation de la fête sainte Catherine à l'association Art et Culture.

L'association a dû faire face à des dépenses ne pouvant être couvertes par les recettes générées par les tarifs des emplacements des stands.

Il est proposé d'accorder à l'association Art et Culture une subvention exceptionnelle de 1 300 euros pour pallier aux dépenses occasionnées lors de cette fête.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accorde une subvention exceptionnelle de 1 300 euros à l'association Art et Culture,
- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Vote pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Montélier, le 28/02/2023

Le Maire,



Bernard VALLON